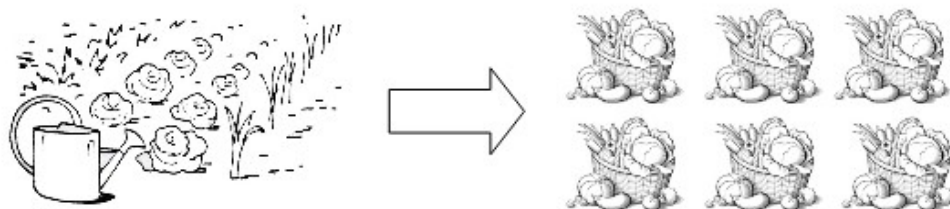


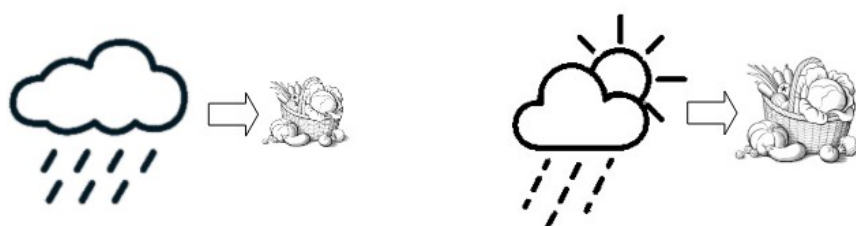
La notion de « PART »



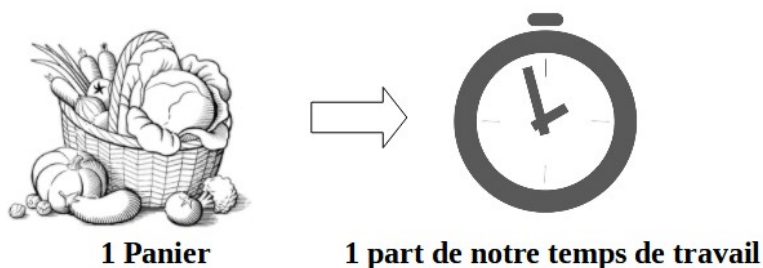
Nous distribuons l'ensemble de la production du jardin dans les paniers des consommateurs ou « équivalent panier » dans la vente au détail



La taille du panier est donc fonction de la saison et de la météo.



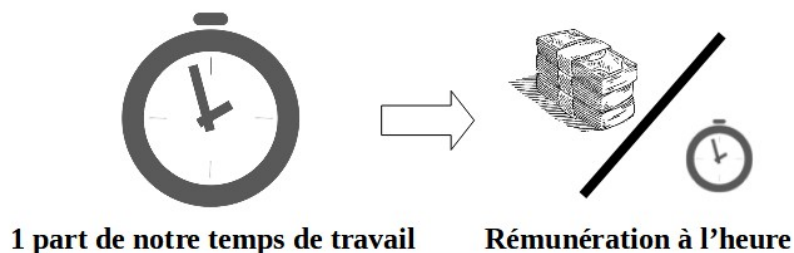
Chez nous, nous définissons votre panier comme une part de notre temps de travail.
Pour 2026, 1 part correspondra à environ 45 heures de travail. (1800h par an *2 pers /80 paniers)



Ainsi l'ensemble des consommateurs représente notre employeur. Le concept est de rémunérer un temps de travail et non plus un résultat. Cela permet à nous, maraîchers, de rendre indépendant notre rémunération des aléas climatiques.

Résultat : la saison suivante, nous sommes encore là et vous avez encore des légumes !

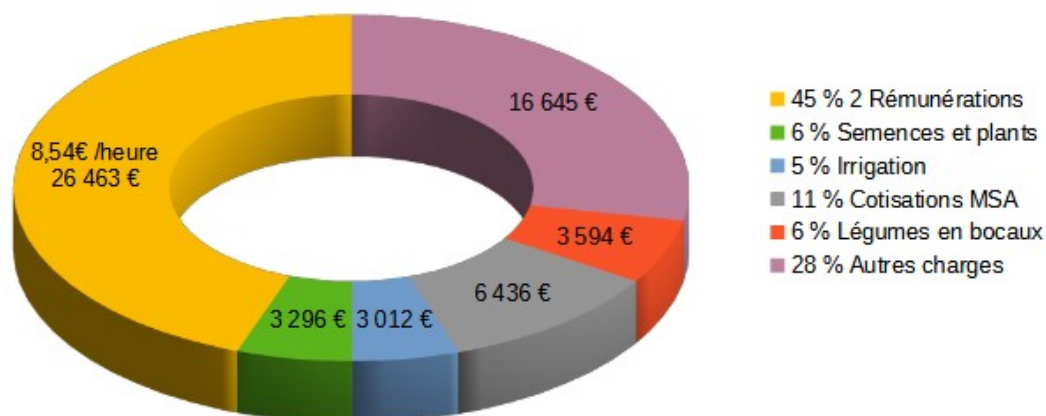
De plus cela permet de mettre en avant le taux horaire, l'objectif est d'obtenir minimum le SMIC horaire sans l'aide des subventions et quelque soit la saison.



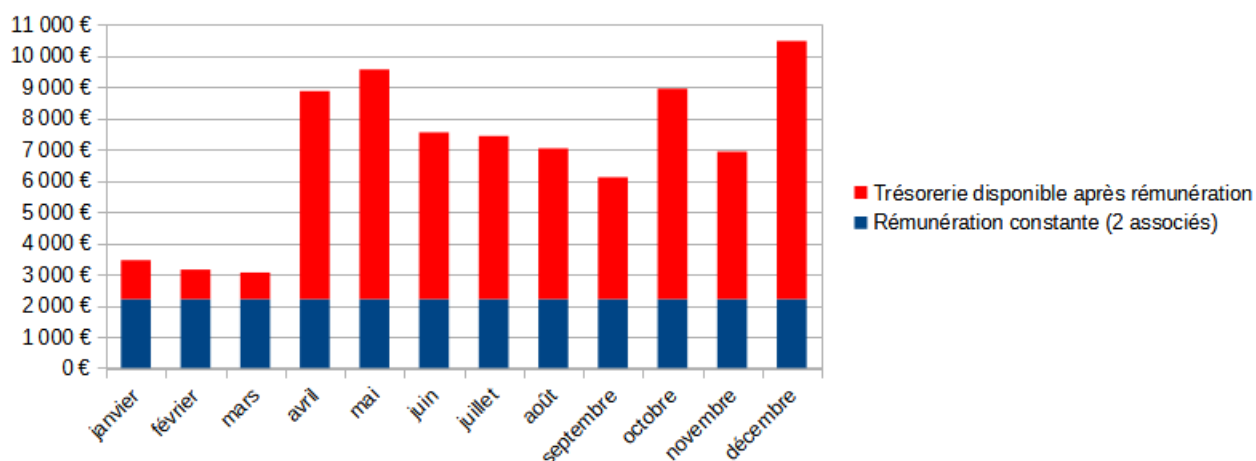
Notre modèle simple et transparent !

Réalité 2025

Répartition des charges 2025



Trésorerie 2025



Remarques :

- Nous ne sommes pas encore à la hauteur du SMIC horaire (9,52€/h) mais nous progressons (2,50€/h en 2022)
- Nous sommes encore aujourd'hui limite en trésorerie les 3 premiers mois de l'année pour nous sortir un salaire et payer les factures (moins de 1000€ de marge)

Objectif 2026

- Atteindre le SMIC horaire et sécuriser la trésorerie de début d'année
- Élargir la saison en avançant sur le projet de stockage à la ferme
- Avancer sur le projet de forage
- Trouver des associé(es)
- Accueillir le 1^{er} saisonnier